

Sion, le 11 août 2020

**Aux parents des élèves
des CO Régionaux de Sion**

RENTREE SCOLAIRE ET MESURES COVID-19

Chers parents,

La rentrée scolaire 2020-2021 nécessite la mise en œuvre de certaines mesures de protection adaptées à la situation épidémiologique en lien avec le COVID-19.

Selon les recommandations des autorités médicales et les directives du Département de l'économie et de la formation, par son Service de l'enseignement, les principes suivants sont appliqués dès à présent et jusqu'à nouvel ordre dans les Cycles d'Orientation Régionaux de Sion :

- Les élèves sont scolarisés à plein temps et par classe entière, selon leur horaire respectif.
- En principe, les élèves ne portent pas de masque à l'école.
- L'école est obligatoire. L'élève qui vit avec une personne vulnérable est également tenu de se rendre à l'école.
- Sur présentation d'un certificat médical, l'élève vulnérable peut être dispensé de présence en classe. Il travaillera à domicile selon les indications communiquées par les enseignants et/ou la direction d'école.
- Si une personne présente des symptômes, elle reste à domicile dans l'attente des consignes du médecin traitant, qui est à contacter téléphoniquement. Toute absence liée au COVID-19 doit être justifiée par un certificat médical.
- Si un élève présente des symptômes à l'école, il est isolé et porte un masque jusqu'à son retour à domicile, qui s'effectue dans les plus brefs délais.
- Le port du masque est obligatoire dans les transports publics. Vu le caractère personnel des masques, le choix et les coûts inhérents sont supportés par les parents.
- Les élèves n'utilisent pas de produit hydro-alcoolique, mais se lavent régulièrement les mains à l'eau et au savon, dans tous les cas lors de leur arrivée en classe.

- Des mesures supplémentaires sont mises en place dans certains cours spécifiques (éducation physique, économie familiale, activités créatrices et manuelles, etc.) ainsi que pour les repas scolaires.

Les mesures complémentaires suivantes ont également été décidées :

- Le port du masque n'est pas obligatoire pour l'enseignante ou l'enseignant qui dispense son cours devant ses élèves.
- L'accès aux bâtiments est limité aux élèves accueillis en classe et au personnel des CO de Sion.
- Les réunions de parents sont organisées en groupes réduits et vous serez informés prochainement des modalités.
- Les rencontres individuelles peuvent avoir lieu sur rendez-vous uniquement. Le port du masque est alors obligatoire pour tous les adultes.
- Les rassemblements aux abords des bâtiments scolaires sont interdits, en particulier le jour de la rentrée.

Ces mesures complètent les recommandations générales de l'OFSP en matière d'hygiène et de conduite.

Le bon sens et la responsabilité de chacun seront déterminants pour que cette rentrée se déroule en toute sécurité, dans la sérénité et la confiance. En cas de question ou d'incertitude, nous vous invitons à prendre contact avec le titulaire de votre enfant.

Le conseil de Direction et l'ensemble du personnel des Cycles d'Orientation Régionaux de Sion vous remercient d'ores et déjà pour votre précieuse collaboration durant cette période particulière.

Nous vous prions d'agréer, chers parents, nos salutations les meilleures.

La Direction